



## Centre de Vaccination de Pouilly-en-Auxois

Mesdames, Messieurs,

La commune de Pouilly-en-Auxois a été sélectionnée par Monsieur le Préfet de Côte d'Or comme site de vaccination contre la Covid-19, dans le cadre de la phase 2. Cette campagne est organisée par la ville de Pouilly-en-Auxois en partenariat avec le groupement de santé de Pouilly-en-Auxois (GPSAS) en coordination avec la communauté de communes de Pouilly/Bligny et la communauté de communes d'Ouche et Montagne. Toutefois, **le centre n'est pas sectorisé, il accueillera l'ensemble des personnes qui souhaitent se faire vacciner à Pouilly-en-Auxois quel que soit le lieu de leur domicile.**

### Qui est concerné par cette 1ère vaccination ?

Dans un premier temps, **seules les personnes âgées de 75 ans et plus, le personnel soignant, ainsi que les ambulanciers et les pompiers de plus de 50 ans**, peuvent se faire vacciner à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois, 1 espace Jean-Claude Patriarche. Ensuite, toujours dans le cadre de la phase 2, les personnes atteintes d'une affection longue durée pourront être éligibles mais ne sont pas prioritaires.

Il est possible de consulter le lien suivant pour connaître en détail les personnes éligibles : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/covid19-la-vaccination>.

### Quand pourra-t-on se faire vacciner ?

La campagne de vaccination se déroulera dans un premier temps, **les 6 et 7 février pour la première dose**, et **les 13,14, 27 et 28 février pour la seconde dose**.

### Comment faire la demande ?

La vaccination s'effectue uniquement sur rendez-vous, depuis la plateforme **doctolib** (<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/pouilly-en-auxois> ) ou par le numéro unique, créé par la préfecture, au **03 45 81 04 21**.

Les personnes se présentant spontanément ne pourront pas être vaccinées.

Des dates supplémentaires, notamment en semaine, sont à l'étude. Les créneaux seront directement indiqués sur la plateforme doctolib.

Il n'y a pas, actuellement, pour des questions de logistique liées au vaccin, de vaccination au sein des cabinets médicaux ni à domicile.

### Consignes pratiques :

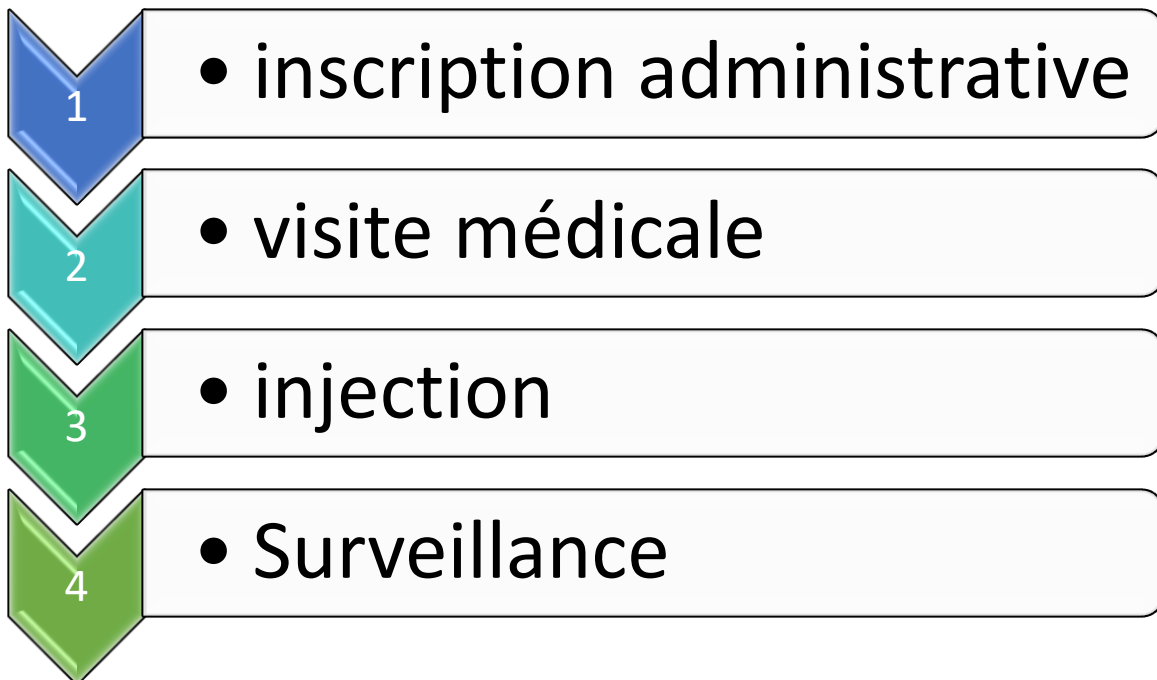
**De préférence, chaque personne devra se présenter seule. Un accompagnant sera toléré si la situation l'exige.** Chacun devra se munir des pièces suivantes : carte vitale, carnet de santé ou de vaccination, toute pièce permettant de définir une pathologie ou une allergie.

**Veillez-vous munir également d'un masque et de votre stylo.**

### Organisation de la vaccination :

Dans la salle la vaccination se déroule en quatre étapes :

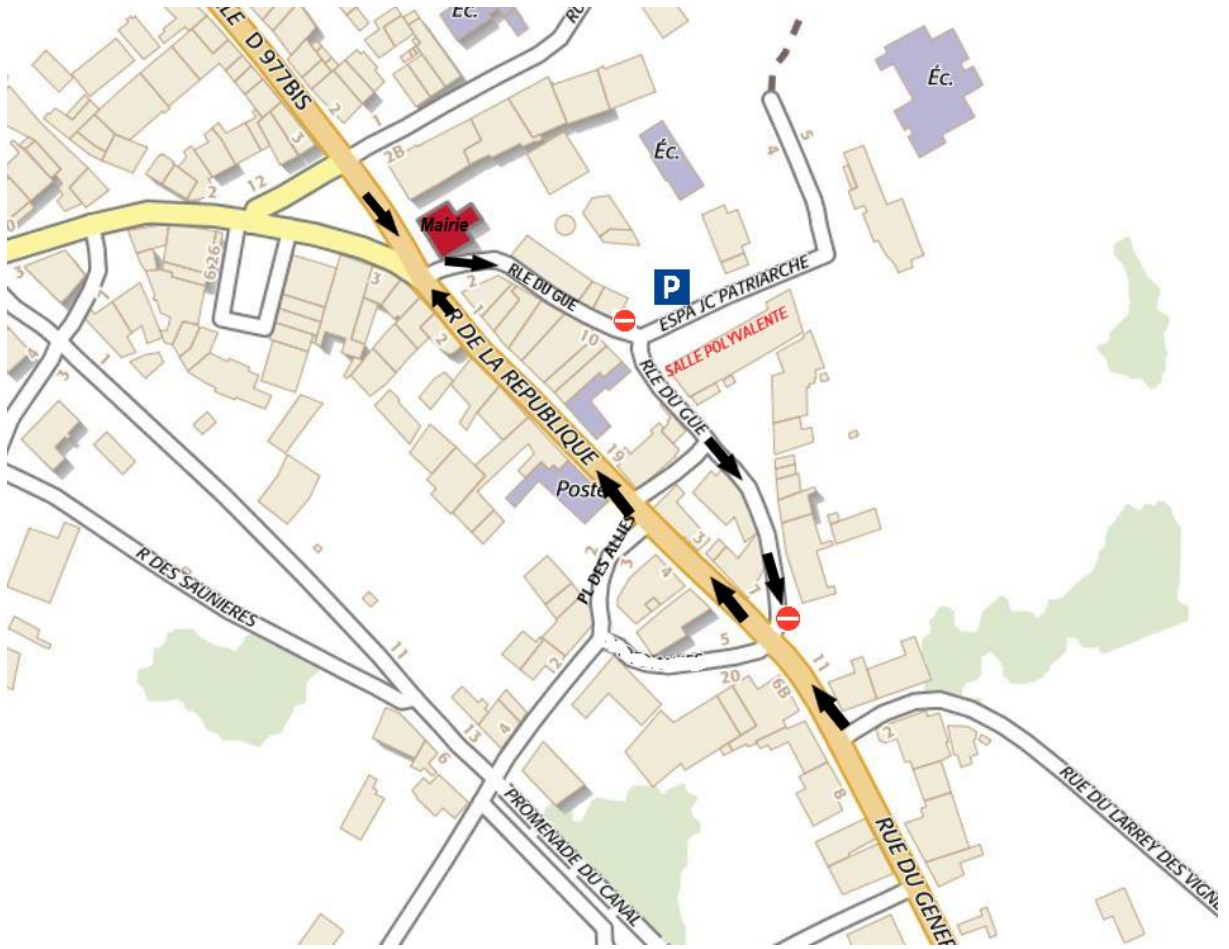
Un bon de vaccination vous sera remis à l'issue de cette dernière étape.



### Comment venir ?

Des places de parking seront spécialement réservées pour la vaccination.

Pour accéder à l'espace patriarche, un sens de circulation devra être respecté conformément au plan ci-joint :



Le Maire

Eric PIESVAUX